



ENSEIGNEMENT DE SPÉCIALITÉ (PREMIÈRE ET TERMINALE)

LANGUE, LITTÉRATURE ET CULTURE ÉTRANGÈRES - ANGLAIS

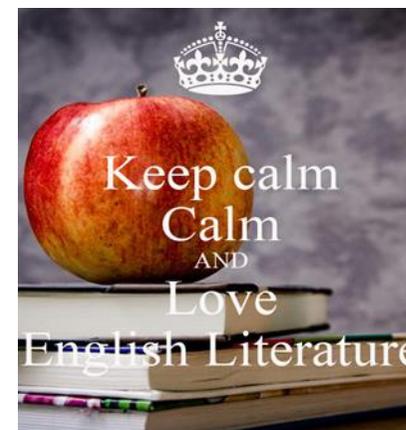
L'enseignement de spécialité L. L. C. E. anglais vise à une exploration approfondie et à une mise en perspective de la langue, de la littérature et de la culture anglaise ainsi qu'à un enrichissement de la compréhension par les élèves de leur rapport aux autres et de leurs représentations du monde.

Il s'adresse aux futurs spécialistes mais pas à eux seulement. Dans sa mise en œuvre, il offrira suffisamment d'espace de différenciation pour permettre à chaque élève de progresser. Il est un lieu d'approfondissement et d'élargissement des connaissances et des savoirs selon une perspective historique porteuse de sens et de nature à doter les élèves de repères forts et structurants inscrits dans la chronologie de l'histoire littéraire et culturelle.

Ainsi, on veille à familiariser les élèves non seulement avec des œuvres et des auteurs littéraires mais aussi avec toute autre forme d'expression artistique et intellectuelle comme des articles de presse, des œuvres cinématographiques, picturales ou musicales, des extraits de littérature scientifique, etc..

Les élèves qui font le choix de suivre l'enseignement de L. L. C. E. commencent, dès la classe de Première, à circuler en autonomie à travers tous types de supports et doivent atteindre à la fin de l'année de Terminale une bonne maîtrise de la langue, à la fois orale et écrite.

L'enseignement de spécialité incite le goût de lire en langue étrangère des œuvres dans leur intégralité de manière progressive et guidée, et à proposer ainsi une entrée dans les imaginaires propres à chaque langue.



À RETENIR

* 4 heures en classe de Première ;
si enseignement de spécialité non conservé en Terminale, pas d'épreuve mais contrôle continu avec un coefficient de 8 pour le baccalauréat.

* 6 heures en classe de Terminale ;
épreuve écrite et orale ponctuelle au mois de juin avec un coefficient de 16 pour le baccalauréat ;
cet enseignement fera également l'objet d'au moins d'une des deux problématiques de l'épreuve orale du « grand oral » qui a un coefficient de 10 pour le baccalauréat.